

## **Demande d'information sur la mise en œuvre proposée du REGDOC-1.4.1, *Guide de présentation d'une demande de permis : Installations nucléaires et équipement réglementé de catégorie II***

### **1. Préface**

Ce document explique plus en détail le document d'application de la réglementation proposé. La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) sollicite des commentaires sur ce document ainsi que sur le document d'application de la réglementation en tant que tel.

Les commentaires pourraient inclure des renseignements supplémentaires sur la mise en œuvre du document d'application de la réglementation, les incidences potentielles ou les méthodes de rechange qui répondent aux objectifs de sûreté du document. Si des parties intéressées décident de soumettre une estimation des incidences, la CCSN encourage ces derniers à énoncer clairement les hypothèses utilisées et à fournir amplement de détails afin de permettre à un observateur indépendant de comprendre la façon dont on est arrivé à cette estimation.

La CCSN tiendra compte des commentaires reçus. Pour s'acquitter de son mandat à titre d'organisme de réglementation fédéral, la CCSN doit tenir compte de valeurs et de principes qui sont difficiles à quantifier monétairement. Elle doit également tenir compte du besoin de s'acquitter de sa responsabilité, stipulée en vertu de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (LSRN), qui consiste à diffuser des renseignements objectifs sur les plans scientifique et réglementaire. Dans tous les cas, la sûreté est la principale priorité de la CCSN.

Tous les commentaires reçus seront versés au dossier public.

### **2. Contexte**

Conformément à la LSRN et à ses règlements d'application, une personne qui propose de construire, d'exploiter ou de déclasser une installation nucléaire de catégorie II, de posséder, d'utiliser, de traiter, de stocker, de transférer, de transporter, d'importer, d'exporter ou d'abandonner des substances nucléaires, ou encore d'entretenir de l'équipement réglementé de catégorie II, doit posséder un permis délivré par la CCSN.

Le document REGDOC-1.4.1, *Guide de présentation d'une demande de permis : Installations nucléaires et équipement réglementé de catégorie II*, fournit de l'orientation pour les personnes qui préparent et présentent des demandes de permis dans le but de réaliser des activités liées à des installations et à de l'équipement réglementé de catégorie II. Cela comprend les permis requis pour les générateurs de neutrons, les accélérateurs pour diagraphies géophysiques, les accélérateurs industriels portatifs et mobiles, les irradiateurs de catégorie II et la curiethérapie manuelle.

### **3. Objectifs**

Les objectifs du document REGDOC-1.4.1 sont les suivants :

- offrir une ressource complète unique pour orienter les personnes présentant des demandes de permis relatives à des installations nucléaires et de l'équipement réglementé de catégorie II et à la curiethérapie manuelle

- regrouper et remplacer l'orientation que l'on retrouve dans un certain nombre de guides de présentation d'une demande de permis en vigueur, en version définitive ou sous forme d'ébauches
- contenir des formulaires de demande de permis mis à jour et améliorés qui comprennent de l'orientation et favorisent la réduction du fardeau administratif

#### 4. Approche réglementaire

Le guide donne des consignes sur la manière de présenter l'information nécessaire à l'obtention d'un permis pour :

- construire, exploiter ou déclasser une installation nucléaire de catégorie II
- exploiter ou entretenir de l'équipement réglementé de catégorie II
- posséder, utiliser, traiter, stocker, transférer, transporter, importer, exporter ou abandonner des substances nucléaires qui sont associées à ces activités ou qui en découlent
- posséder, utiliser, stocker, transférer, transporter, importer ou exporter des substances nucléaires utilisées pour la curiethérapie manuelle

Les formulaires de demande à remplir pour ce genre d'activités diffèrent selon les activités autorisées ou les types d'installation et ont pour but d'aider le demandeur à préparer et à présenter une demande complète.

Le guide et ses formulaires connexes peuvent également être utilisés pour demander le retrait de restrictions s'appliquant à la mise en service qui sont énoncées dans un permis d'exploitation délivré pour les besoins d'une mise en service (« modification à l'exploitation courante »).

Lorsqu'il sera publié, le document REGDOC-1.4.1 aura préséance sur trois guides précédemment publiés portant sur les demandes de permis suivants :

- RD/GD-289, *Guide de présentation d'une demande de permis : Accélérateurs de catégorie II pour des applications autres que la radiothérapie*
- RD/GD-120, *Guide de présentation d'une demande de permis : Radiothérapie*
- RD/GD-207, *Guide de présentation d'une demande de permis : Entretien de l'équipement réglementé de catégorie II*

#### 5. Incidences potentielles

Le document REGDOC-1.4.1, *Guide de présentation d'une demande de permis : Installations nucléaires et équipement réglementé de catégorie II*, n'imposera pas un fardeau supplémentaire aux demandeurs. Au contraire, le document de réglementation et les nouveaux formulaires de demande devraient le réduire.

Le document REGDOC-1.4.1 regroupe diverses sources d'orientation en un guide unique pour les installations et l'équipement réglementé de catégorie II. De cette manière, les demandeurs peuvent trouver dans un seul et même outil pratique toute l'orientation dont ils ont besoin.

Le document et les nouveaux formulaires de demande favorisent le regroupement des demandes de permis et la délivrance de permis consolidés, ce qui permet de réduire considérablement le « fardeau administratif » pour les demandeurs.

Les nouveaux formulaires comprennent plusieurs améliorations :

- Les formulaires électroniques comprennent des infobulles (des conseils apparaissent dans un boîte de dialogue contextuel au passage du curseur de la souris). Ainsi, les demandeurs expérimentés devraient disposer de suffisamment d'information dans les formulaires améliorés pour minimiser le recours au guide de présentation d'une demande de permis.
- Les formulaires sont plus faciles à présenter par voie électronique puisqu'ils ne nécessitent pas une signature physique. (Il est cependant encore possible pour les demandeurs de présenter l'information demandée dans d'autres formats.)
- Les formulaires peuvent être sauvegardés électroniquement, ce qui permet d'économiser beaucoup de temps lors des phases d'autorisation subséquentes dans le cycle de vie d'une installation. En effet, le titulaire de permis peut tout simplement ajouter l'information manquante requise et présenter les formulaires de nouveau.

## 6. Mise en œuvre

Le document REGDOC-1.4.1, *Guide de présentation d'une demande de permis : Installations nucléaires et équipement réglementé de catégorie II*, n'impose aucune nouvelle exigence autre que celles énoncées dans les règlements ou figurant dans les documents d'application de la réglementation déjà approuvés. Par conséquent, il pourra, une fois les étapes de la consultation et de l'approbation finale terminées, remplacer d'emblée tous les autres guides de présentation d'une demande de permis de catégorie II publiés. Aucune période de transition ne sera nécessaire.

## 7. Demande de rétroaction

Veillez soumettre vos commentaires ou votre rétroaction à la CCSN d'ici le 29 décembre 2016 de l'une des manières suivantes :

- Courriel : [cpsc.consultation.ccsn@canada.ca](mailto:cpsc.consultation.ccsn@canada.ca)
- Poste : Commission canadienne de sûreté nucléaire  
C.P. 1046, succursale B  
280, rue Slater  
Ottawa (Ontario) K1P 5S9
- Télécopieur : 613-995-5086